

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 13 JUILLET 2016

Paul Rechsteiner, président de l'USS

Les mesures les plus efficaces pour une redistribution plus juste :

Des hausses des salaires générales pour 2017, pas plus de 10 % du revenu pour les primes des assurances-maladie et surtout, voter OUI le 10 septembre à AVSplus et à ses 10 % d'augmentation des rentes

Le Rapport de juillet 2016 sur la répartition des revenus et de la fortune de l'Union syndicale suisse montre clairement dans quelle direction la politique concernant les salaires et la fortune s'est développée en Suisse ces dernières années. Grâce aux syndicats et surtout à la campagne pour un salaire minimum, les bas salaires ont certes connu des améliorations tout à fait remarquables, également quand on les compare aux autres pays. Toutefois, les revenus élevés et les plus élevés ont pris l'ascenseur dans une mesure inquiétante. La politique fiscale et des redevances menée par les pouvoirs publics n'a pas freiné cette tendance négative mais l'a plutôt encouragée.

En même temps, la déjà forte concentration de la fortune s'est encore accentuée. Les 2,1 pourcents des plus riches possèdent désormais autant que les 97,9 autres pourcents. Tout bien considéré, on en sera bientôt revenu à une situation féodale.

Un facteur central de l'évolution critique des revenus pour une majorité de la population est l'évolution des primes d'assurance-maladie. Elles se transforment toujours plus en impôts par tête antisociaux qui grèvent de manière disproportionnée le budget des ménages à revenus bas et moyens. Depuis 20 ans, l'évolution des primes devance toujours nettement celle des salaires, mais aussi celles des réductions de primes. L'objectif déclaré au milieu des années nonante que les primes-maladie ne dépassent pas 8 % du revenu imposable des ménages est de plus en plus éloigné pour toujours davantage de ménages. Alors que les ménages dont les revenus atteignent plus de 20 000 francs ne ressentent pas vraiment l'évolution des primes, celle-ci est de plus en plus lourde pour la grande majorité.

Dans un premier temps, il faut formuler l'objectif que personne ne doit consacrer plus de 10 % de son revenu aux primes-maladie. Le canton de Vaud veut avancer dans la concrétisation de cet objectif. Pour le concrétiser dans toute la Suisse, la Confédération et les cantons devraient augmenter d'environ 2 milliards de francs par an les réductions des primes-maladie. Cela serait un investissement très profitable pour améliorer le pouvoir d'achat de la majorité de la population.

Malgré la pression qu'exerce le poids des primes, la Confédération ne veut pas augmenter sa contribution à leur réduction, mais plutôt les réduire de 75 millions par an dans le cadre du nouveau plan d'économie. Cela aggraverait encore le problème de la répartition des revenus au lieu de l'atténuer. Cette réduction de moyens à disposition des réductions de primes va dans la mauvaise direction et doit de ce fait être stoppée.

Les salaires sont et demeurent essentiels pour l'évolution des revenus. Les syndicats de l'USS vont présenter en septembre les revendications pour les négociations salariales de 2017. Partant du constat que les revenus se développent de manière inégale, nous tenons à souligner aujourd'hui déjà qu'il faut de nouveau obtenir plus d'augmentations générales et surtout renforcer les conventions collectives de travail. La pression accrue que la surévaluation du franc suisse exerce sur les salaires dans différentes branches doit être absorbée par une application plus cohérente des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes pour protéger les salaires, ce qui actuellement est en souffrance dans plusieurs cantons.

La mesure à court terme la plus efficace pour assurer une meilleure distribution des revenus est de voter OUI à l'initiative populaire AVSplus. Elle exige une augmentation de 10 % des rentes AVS. Cette amélioration des rentes ne bénéficiera pas qu'aux personnes âgées, mais plus particulièrement aussi aux jeunes. Car ce sont les personnes actuellement actives qui souffrent le plus des baisses de rentes des caisses de pension. Réalistement, on ne peut compenser ces pertes de rentes dans le 2e pilier que par une amélioration des rentes AVS. Le premier pilier affiche, en comparaison avec toutes les autres formes de prévoyance vieillesse un excellent rapport coût/prestations. Sans les rentes AVS et leur amélioration, les jeunes devraient épargner beaucoup plus d'argent.

Le Rapport sur la répartition des revenus et de la fortune 2016 montre à quel point l'AVS est rentable pour des personnes vivant seules avec des revenus jusqu'à 150 000 francs par an et pour les couples avec des revenus jusqu'à 250 000 francs. Ce n'est pas seulement le financement solidaire avec son obligation de cotisation illimitée vers le haut et un plafonnement des rentes qui est responsable des hauts rendements pour tous et toutes de l'AVS. C'est aussi le financement performant par répartition qui ne fait pas de détour par les marchés financiers.

Les chiffres dévoilés par le Rapport de répartition démontrent aussi clairement pourquoi une augmentation de 10 % des rentes de l'AVS est non seulement nécessaire pour les personnes actives, mais aussi pour les retraité(e)s actuels. Les primes d'assurance-maladie toujours plus élevées et, comme en général, les coûts liés à la santé amputent toujours plus les rentes. Cela sera particulièrement grave l'année prochaine : la hausse annoncée d'environ 5 % des primes-maladie s'oppose à la stagnation unique dans l'histoire des rentes AVS. Cela ne va peut-être pas déranger la minorité des retraité(e)s aisés. La majorité des bénéficiaires de rentes AVS qui sont confrontés à une perte de revenus plus lourde que par le passé, vont par contre le ressentir. Les différences de revenus s'accroissent encore régulièrement à la retraite.

L'AVS veille comme aucune autre institution suisse à apporter un tant soit peu de redistribution et de solidarité pour contrer le danger d'une inégalité croissante. C'est aussi pour cette raison qu'elle doit à nouveau être renforcée.